



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Conditions d'abattage inacceptables à Saint-Romain-de-Popey

Question écrite n° 3821

Texte de la question

Mme Anaïs Belouassa-Cherifi alerte Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les conditions de mise à mort des animaux dans un abattoir public dans le Rhône. Une enquête a récemment révélé un non-respect manifeste de la réglementation en vigueur, fixée par l'arrêté du 12 décembre 1997 relatif aux procédés d'immobilisation, d'étourdissement et de mise à mort des animaux et aux conditions de protection animale dans les abattoirs. Des vaches y sont décapitées vivantes et égorgées conscientes malgré l'étourdissement, les animaux y sont brutalisés, paniqués de voir les autres animaux traités de cette manière. Cet abattoir produit 3 200 tonnes de viande par an et prévoit d'augmenter sa capacité de 1 300 tonnes d'ici à 2026, tout en étant largement financé par de l'argent public. L'abattoir alimente aujourd'hui les cantines scolaires, supermarchés et bouchers du Rhône, sous certification Label rouge ou bio du Beaujolais. Le 3 février 2025, la préfète du Rhône a partiellement suspendu l'activité de l'abattoir, notamment la chaîne porcine à la suite d'une visite de la direction départementale de la protection des populations qui a constaté des « anomalies majeures en matière de protection animale durant l'abattage ». Elle lui demande si des procédures strictes de mise en conformité et de redressement sont prévues et si la généralisation des suspensions d'activité est envisagée face à l'ampleur du problème.

Données clés

Auteur : [Mme Anaïs Belouassa-Cherifi](#)

Circonscription : Rhône (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3821

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2025](#), page 628